

« ESPACE ZERO PHYTO » Présentation du film réalisé par Veille au Grain

Se passer des pesticides, c'est possible !

Douze communes de Bourgogne en témoignent.

C'est un chemin à découvrir, un problème de terrain.

Espaces verts, voiries, promenades, lieux accessibles ou ouverts au public, autant de problèmes qui diffèrent selon leur nature et leur usage.

Les moyens aussi sont multiples et le choix ne peut se faire à priori derrière un bureau car il n'y a pas de solution miraculeuse, et il faut, sur le terrain, expérimenter, apprendre, comprendre la diversité des problèmes, choisir l'outil et la méthode les mieux adaptés.

Il faut parfois innover, parfois modifier l'occupation du terrain et parfois accepter davantage de temps, d'efforts ou même passer des compromis avec les « mauvaises herbes » que l'on apprend aussi à connaître et à considérer d'un autre œil.

C'est aussi l'occasion, pour les élus et les techniciens, de se lancer dans une aventure commune, et de communiquer avec la population. Quelques « mauvaises herbes » ne seraient elles pas plus tolérables que ces pesticides invisibles mais nocifs pour la santé ?

Voilà le sujet de ce film que « Veille au Grain » a tourné avec l'appui du Conseil Régional de Bourgogne et l'aide de douze communes de Bourgogne, villes, bourgs et villages. Elles se sont lancées avec courage parce qu'elles avaient fait le choix de ne plus se servir de ces produits dits phytosanitaires (en fait majoritairement des herbicides). Elles ont placé en premier la santé de leurs employés, de leurs administrés ainsi que la qualité de l'eau qui ruisselle sur leur territoire avant la facilité de l'emploi de ces substances toxiques.

La loi « Labbé » prévoit que l'usage des produits « phytosanitaires » sera interdit par ou pour les personnes publiques dès le premier janvier 2017. Nous espérons que ce film pourra aider ceux qui appréhendent cette disposition, qu'ils soient élus, techniciens ou simples « jardiniers » (pour ces derniers ce sera très bientôt aussi) à envisager positivement ce renoncement qui se révèle en fait une libération pour tous ceux qui l'ont déjà pratiqué.

NB : Les communes de Asquins, Clamecy, Mâcon, Quetigny, Sancé, Saint-Boil, Saints-en-Puisaye, Salornay-sur-Guye, Saules, Sauvigny-le-Bois, Talant, Toucy, (ainsi que l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse) ont collaboré à ce film. Leurs élus et leurs techniciens en sont les acteurs bénévoles et nous tenons à les remercier chaleureusement ici même.

Pour Veille au Grain

A Lechat